



# Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix  
04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81  
www.ville-claix.fr

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 038-213801111-20260323-55DGS2026-AI



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

### Portant délégation de fonction et de signature à Madame Marie-Noëlle STRECKER 55 DGS 2026

NOMENCLATURE : 5.4

**OBJET : Délégation de fonction et de signature**

Le Maire de la commune de Claix,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal, sous sa surveillance et sa responsabilité,

**VU** la délibération du conseil municipal n°17/2026 en date du 21 mars 2026 fixant à 8 le nombre des adjoints,

**VU** le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints du 21 mars 2026

**CONSIDERANT** qu'il peut se produire la situation suivante : maire absent ou empêché,

**CONSIDERANT** les nombreuses tâches de l'administration communal et la nécessité d'y faire face,

**CONSIDERANT** que, pour le bon fonctionnement des services, il convient de donner délégation de fonction et de signature à Madame Marie-Noëlle STRECKER, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, en charge de la sécurité publique et des ressources humaines.

### ARRÊTE

**Article 1 :** A compter de la notification du présent arrêté, Madame Marie-Noëlle STRECKER, 1<sup>ère</sup> adjointe chargée de la sécurité publique et des ressources humaines, est amenée à remplacer le Maire en cas d'empêchement ou d'absence, et dans le cadre de sa délégation pour intervenir dans les domaines suivants :

- Suivi de la politique de sécurité publique
- Pilotage de la police municipale
- Lutte contre l'insécurité routière (Suppléante Sécurité Routière)
- Prévention et lutte contre la délinquance
- Relation avec les services de gendarmerie
- Suivi du déploiement de la vidéo protection
- Relations avec les institutions judiciaires, de prévention et d'accompagnement des victimes
- Suivi de la police de l'environnement
- Arrêtés de circulation
- Gestion du personnel communal
- Animation et suivi des instances représentatives et paritaires
- Suivi du dialogue social

Elle exercera les fonctions suivantes : étude, suivi, et élaboration des dossiers, dans le cadre de sa délégation.

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents, pièces administratives en lien avec sa délégation et son statut de 1<sup>ère</sup> adjointe, les correspondances courantes dans le champ de la délégation.

Madame Marie-Noëlle STRECKER est autorisée à ester en justice pour les dépôts de plainte, de mains courantes auprès de la Gendarmerie Nationale.

**Article 2 :** La signature par Madame Marie-Noëlle STRECKER des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante : « par délégation du Maire ». Cette délégation prend effet de façon permanente à compter de sa notification et subsistera tant qu'elle n'est pas rapportée.

**Article 3 :** Le Maire, la Directrice Générale des services et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Commune de Claix, transmis à Madame la Préfète de l'Isère et notifié à l'intéressé.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Notifié le : 23 mars 2026

Signature :

Madame Marie-Noëlle STRECKER

Fait à Claix, le 23/03/2026

Le Maire, **Christophe REVIL**



Date d'affichage: 23/03/2026

Date de retrait: 23/05/2026